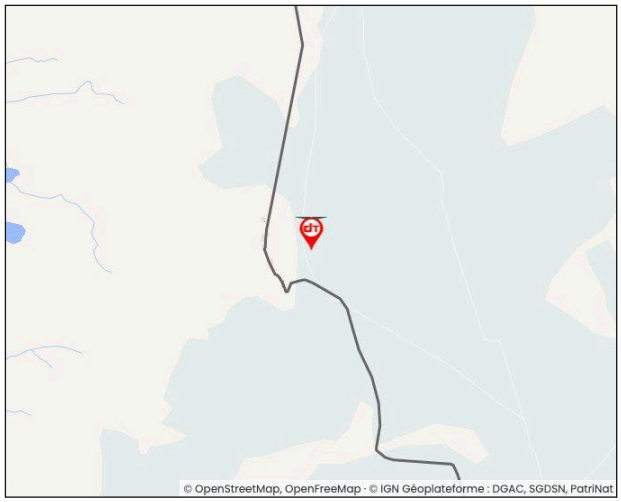
Testa Grigia – Breuil-Cervinia

Montagne · Italie

Coordonnées GPS	45.93481, 7.70955
Altitude	3 435 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Pian Rosà 0,2 km, direction S · spot 53 m plus bas
Référence du spot	316900



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Dim. 22 nov.	07:06	07:39	16:52	17:25	9 h 12	07:39–08:26 · 16:05–16:52
Lun. 23 nov.	07:07	07:40	16:51	17:24	9 h 10	07:40–08:27 · 16:04–16:51
Mar. 24 nov.	07:08	07:42	16:50	17:23	9 h 08	07:42–08:29 · 16:03–16:50

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Pian Rosà	Hélistation	0,2 km, direction S	3 488 m
Hélistation de Zermatt	Hélistation	11 km, direction N	1 628 m
Altiporto Chamois	Aérodrome	13 km, direction SO	1 707 m

Description

Depuis Breuill-Cervinia (2 050 m), deux téléphériques et une télécabine amène au sommet de la Testa Grigia à 3 480 mètres d'altitude. Ils sont très utilisés en hiver et très peu le reste de l'année. Le paysage y est somptueux, le sommet du Breithorn (4 160 m) est à deux pas, l'emblématique Cervin n'est pas loin. → Autorisation de faire voler mon drone a été demandée et accordée par le responsable de la plateforme à la condition de ne pas survoler les bâtiments ni les câbles des remontées mécaniques. Proche de VALTOURNENCHE

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=316900

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=45.93481&lon=7.70955
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.